

Généralions Mouvement 53

en partenariat avec

Mutualia Grand Ouest

vous propose

une
COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ de groupe

➔ TARIFS 2026

CONFORT		
TARIFS TTC* MENSUELS 2026	TARIF TTC AGRICOLE	TARIF TTC NON AGRICOLE
Adulte	122,27 €	
Enfant**	39,33 €	

CONFORT PLUS		
TARIFS TTC* MENSUELS 2026	TARIF TTC AGRICOLE	TARIF TTC NON AGRICOLE
Adulte	169,20 €	
Enfant**	60,09 €	

* Le montant de la cotisation inclut la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) applicable au taux en vigueur à l'échéance de votre contrat, et dépend de la nature de celui-ci ainsi que du type de garanties couvertes. Cette taxe, acquittée par votre mutuelle, est intégrée dans le montant total de votre cotisation.

** Gratuité à compter du 3^{ème} enfant.

M^{me} GAELLE HEMBERT
76, BOULEVARD LUCIEN DANIEL
53082 LAVAL

☎ 06.86.16.46.19

@ Hembert.Gaelle@mutualia.fr



Information relative aux frais de gestion et d'acquisition en vigueur à la date de signature de la demande d'adhésion :

Le ratio, exprimé en pourcentage, entre le montant des prestations versées par la Mutuelle pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations hors taxes afférentes à ces garanties au titre de l'ensemble de son portefeuille d'affaires directes, brutes de réassurance.

Prestations sur cotisations : 78,07 %

Le ratio, exprimé en pourcentage, entre le montant total des frais de gestion de la Mutuelle au titre de ces mêmes garanties et le montant des cotisations hors taxes afférentes, ainsi que la composition de ces frais de gestion.

Frais de gestion : 19,55 %

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est à dire accomplir toutes les tâches incombant à la Mutuelle dans le respect des garanties contractuelles.